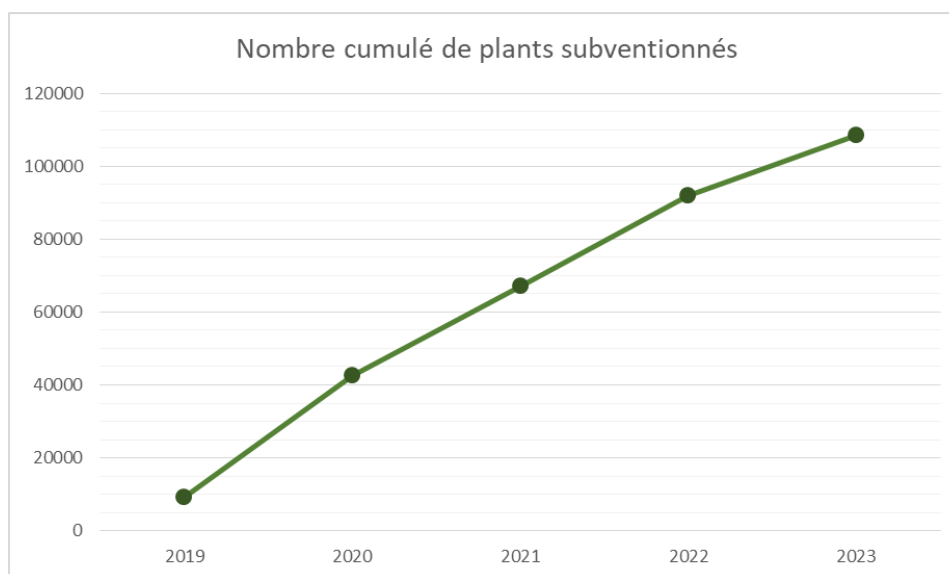


Bilan de la charte « merci le peuplier » abondé par la région Grand Est

La charte « [merci le peuplier](#) » est un dispositif national, porté par la filière, permettant d'encourager et accompagner le reboisement des peupleraies exploitées. Le propriétaire s'engage à reconstituer sa parcelle exploitée dans les 2 ans suivant la coupe. En contrepartie, l'acheteur lui verse au moment du reboisement une aide de 2,50 € par peuplier de plus de 30 cm de diamètre acheté.

Depuis juin 2019, la région Grand Est abonde de 2,50 € par peuplier pour tous les projets concernant plus de 0,5 ha et 100 plants. Le CNPF Grand Est a été missionné pour l'instruction administrative et technique de ces dossiers ([lien vers le formulaire](#)).

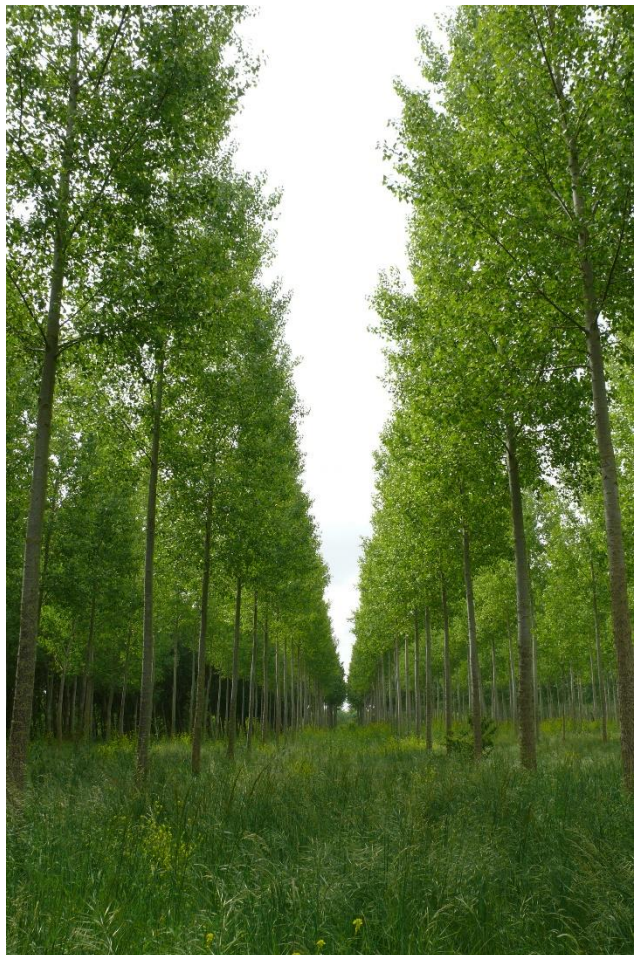
265 dossiers ont été déposés depuis le début de cet abondement, principalement pour la Marne et l'Aube.



Bilans Charte Merci le Peuplier (depuis juin 2019 à décembre 2023)	
Nombre de dossiers déposés	267
Nombres de plants	108 546
Surface	700 ha
Versement industriel	271 365 €
Versement région	252 555 €

Bilan de l'aide à l'élagage en région Grand Est

L'[aide à l'élagage](#), sous forme d'appel d'offre proposé chaque printemps, a pour objectif d'accompagner financièrement l'élagage des peupleraies régionales permettant l'obtention de bois de qualité conforme notamment aux besoins des industriels locaux.



Les élagages concernés sont l'élagage à 5 mètres, pour des peupliers ayant entre 5 et 7 ans, et l'élagage à 7 mètres pour des peupliers ayant entre 7 et 9 ans. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 40%. Les tailles de formation et élagages précédents doivent bien avoir été réalisés pour que la peupleraie soit éligible.

	Bilan Aide à l'élagage					
	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre de dossier	9	13	11	14	12	59
Nombre de plants	6 690	7 707	7 506	9 746		
Surface	34	40	41	59	49	224
Versement Région	5 682 €	6 617 €	7 164 €	8 944 €		€